

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2017-2018

Date de révision : 26 septembre 2017

École secondaire Roméo-Dallaire

Membres de l'équipe responsable de la sécurité dans les écoles

- Nom de l'élève ou des élèves : Elira Leake
- Nom du parent : Henrike Maurice
- Nom du membre du personnel enseignant : Lynne Pageau-Kelly
- Nom membre du personnel non-enseignant : Henrike Maurice
- Nom du partenaire communautaire : Dee Dallaire
- Nom de la direction de l'école : Harold Robert et Danica Fisher

Définition de l'intimidation :

L'intimidation est typiquement un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réels ou perçus.

• **Stratégies de prévention et d'information :**

- Créer l'habitude au sein des membres du personnel de noter les incidents dans le registre en ligne pour mieux surveiller.
- Atmosphère/climat scolaire qui encourage les élèves à se confier lorsqu'ils observent ou subissent qqch.
- À travailler: outiller les témoins à intervenir.
- Outiller les victimes à ne pas devenir des intimidateurs eux-mêmes.
- Distinguer entre conflit, intimidation et agacer.
- Médias sociaux = priorité
- Invitation à Dee Dallaire de revenir - présentation sur les photos intimes.
- Intimidation liée au racisme
 - Outiller les élèves à s'exprimer et à valoriser le respect.
- Témoignages d'anciennes victimes ou intimidateurs?

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2017-2018

Date de révision : 26 septembre 2017

École secondaire Roméo-Dallaire

Interaction sociale :

- socialisation :
 - tous les âges ;
 - dans les couloirs et les classes ;
 - engagement actif ;
- commentaires positifs ;
- respect démontré par tous et toutes ;
- rires dans les couloirs, sourires ;
- coopération ;
- résolution de conflits positive ;
- personnel heureux et impliqué ;
- reconnaissance et acceptation de la diversité ;
- toute la communauté scolaire (p. ex., l'administration, le personnel enseignant, le personnel de soutien, les élèves, les parents, les concierges, les conducteurs et conductrices d'autobus) qui se rapproche pour le bénéfice de tous ;
- présence;
- supervision active ;
- un sentiment de fierté palpable.

Indications visuelles :

- signes visuels (travail des élèves, réalisations, affiches, slogans, bannières);
- personnel visible dans les couloirs et sur le terrain de jeu;
- lieu propre; il est clair que l'on prend soin du bâtiment et des gens qui y vivent;

Implication des partenaires :

- Implication active des parents et de la communauté dans le conseil d'école ;
- administrateurs et administratrices ;

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2017-2018

Date de révision : 26 septembre 2017

École secondaire Roméo-Dallaire

- personnel (enseignant et de soutien);
- élèves ;
- parents ;
- communauté (police, département de la santé, agences de services sociaux, Grands frères/Grandes sœurs, etc.) ; conseil scolaire.

Stratégies d'intervention et de soutien, y compris des plans de protection des victimes :

(Ces stratégies sont à titre d'exemple. Se référer aux pages 50 à 60 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies d'intervention et de soutien.)

Les mesures prises dépendront des circonstances de chaque cas :

- un avertissement de la part d'un membre du personnel enseignant ou du personnel de soutien, d'un administrateur ou d'un superviseur adulte ;
- le retrait temporaire de la classe, d'une activité ou d'un événement ;
- la mise en œuvre d'un exercice de résolution de problèmes ;
- le contact des parents ;
- référence à des services de counselling ;
- référence à des services communautaires et scolaires ;
- la perte de privilèges ;
- les retenues ;
- la restitution ;
- la tenue de conférences réparatrices et la conclusion de contrats de responsabilisation ;
- les suspensions ; et
- l'expulsion.

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2017-2018

Date de révision : 26 septembre 2017

École secondaire Roméo-Dallaire

Exigences en matière de rapport :

L'article 300.2 de la partie XIII de la *Loi sur l'éducation* stipule qu'un employé d'un conseil qui apprend qu'un élève d'une école du Conseil peut s'être livré à une activité pour laquelle une suspension ou un renvoi doit être envisagé, doit en faire rapport à la directrice ou au directeur de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.

Le rapport peut être présenté de façon verbale dans le cas où une intervention immédiate est nécessaire.

Le rapport peut être écrit et doit être rédigé dès qu'il est possible de le faire sans danger. Le formulaire est disponible au bureau.

Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire :

(Se référer aux pages 50 à 60 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies de formation.)

Présentation de notre policière au personnel lors d'une réunion ou pendant une journée pédagogique.

Présentation de notre policière au conseil d'école.

Partager les dépliants et les ressources avec les parents/tuteurs de nos élèves.

Stratégies de communication et de sensibilisation :

Encourager le personnel enseignant d'en discuter avec leurs élèves par le biais des HAHT's

Partage de ressources avec tous

Présentation des politiques du Conseil aux parents qui siègent sur le conseil d'école

Utiliser le guide comme outil vivant

Maintenir une communication via les courriels avec les parents face aux présentations et ressources.

Maintenir un partenariat entre les parents – enseignants(es) - élèves

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION
2017-2018
Date de révision : 26 septembre 2017**

École secondaire Roméo-Dallaire

Surveillance et examen :

- Lors des réunions du comité, nous reverrons nos cibles et nous modifierons nos actions pour maximiser nos efforts.

Remettre le plan à la surintendance de l'école le 30 septembre 2017.